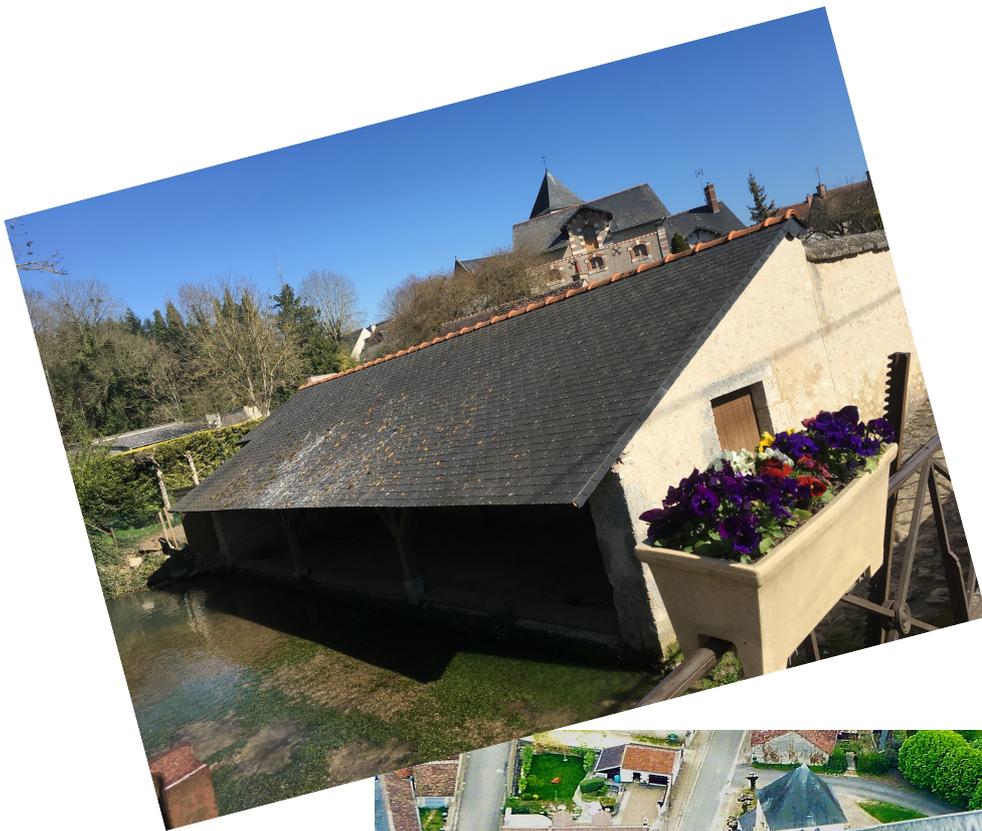


**S
A
I
N
T
-
B
O
H
A
I
R
E**

2019



Bulletin Municipal n°84



Réalisé par les membres de la commission Information -Mairie de Saint-Bohaire
Directeur de publication : Bernard Pannequin

Le mot du Maire

Chers concitoyens,

Ce bulletin très complet, élaboré par l'équipe chargée de la communication, vous renseignera sur les événements liés à l'année 2019.

Conservez-le et lisez-le, vous y trouverez une foule de renseignements utiles au quotidien.

Les dates de manifestations, numéros de contact pour presque tous les sujets, démarches administratives y figurent.

C'est un outil mis à votre service.

Certes, je suis souvent interpellé pour quelques incivilités. Sachez qu'il n'est pas facile de « faire le gendarme » et d'être obligé de faire des remarques pour un chien gênant, la vitesse trop élevée en agglomération, ou des déchets sauvages sur les points de tri ou ailleurs, et j'en passe...

Je compte donc sur vous pour prendre conscience que notre liberté s'arrête où commence celle des autres et d'appliquer un code de bonne conduite.

Je vous invite également à essayer de resserrer les liens sociaux au sein de notre commune.

Participez aux activités associatives, patriotiques et communales.

Vous lierez des connaissances et la vie sera alors plus agréable. Parlez à vos voisins, communiquez !

C'est le secret de la vie en collectivité.

Aussi, je vous souhaite une très bonne et heureuse année 2020 et surtout une bonne santé.

Bernard PANNEQUIN



Informations pratiques

Mairie de Saint-Bohaire

7 rue de l'église – 41330 Saint-Bohaire

02.54.20.03.58

saint-bohaire@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h à 12h

Mardi : 17h30 à 19h

Jeudi : 17h30 à 19h

Vendredi : 9h à 12h

Site Internet de la commune : www.saint-bohaire.fr

Numéros d'urgence



SAMU : **15**

Pompiers : **18**



Gendarmerie d'Herbault :



02 54 46 51 70 ou 17

Pharmacie de garde : **3237** (0,35 € la minute)



Numéro d'urgence européen :

112

Permet de contacter tout type de services d'urgence (SAMU, pompiers ou police), à partir d'un téléphone fixe ou portable, sans crédit, même en cas de panne de réseau ou de forfait épuisé, partout dans l'Union européenne.

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes :

114



UNIQUEMENT accessible par fax et SMS

Numéros utiles



Dépannage 24h/24h :

09 726 750 41

Raccordement/Modification branchements :

09 693 218 73

Dépannage 24h/24h : **02 45 77 00 09**



Service Client : **02 44 71 05 50**

Assainissement Agglopolys

0 806 000 139



Frelons asiatiques : Contactez Agglopolys au **02 54 46 51 17**

Véhicules hors d'usage :

Contactez Agglopolys au **0800 77 52 41**



Fourrière animale :

Rechercher un animal : contactez la société SACPA au **02.54.74.16.73**



Signaler un animal errant : contactez Agglopolys au **02.54.90.35.35**



Le Point Tri déborde ? Merci de contacter Agglopolys : **02 54 58 57 57 ou flasher le QR code**



Vous avez été destinataire d'un courrier d'Agglopolys et du SIAEP de Fossé/Marolles/St-Sulpice en date du 20 décembre 2019.

Merci de ne pas en tenir compte.



**VOTRE INTERLOCUTEUR POUR LES QUESTIONS
RELATIVES A L'EAU RESTE LA SAUR.**



PanneauPocket arrive dans votre commune

La mairie de la commune de Saint-Bohaire se rapproche de ses habitants grâce à l'application gratuite PanneauPocket.

Ce système simple et efficace prévient **instantanément** les citoyens par notification sur les smartphone et tablette des **alertes et des informations** de votre commune.

A quoi sert PanneauPocket ?

Alertes météo, coupure réseau, travaux sur la voirie, événements et manifestations ...

Que vous soyez chez vous ou en déplacement, au travail ou en congés, restez connectés à l'actualité de votre commune, des communes voisines et de vos lieux de vacances favoris.



PanneauPocket
**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION**

Restez
**INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ**



Comment installer PanneauPocket ?

L'application PanneauPocket est disponible sur tous les téléphones ou tablettes Android et Apple.

Pour l'obtenir, il vous suffit de vous rendre sur votre store (Google Play ou App Store) et de lancer le téléchargement de l'application. Bien entendu, c'est totalement gratuit!

Les utilisateurs de PanneauPocket ont la possibilité de désigner un ou plusieurs "favori" sur l'application en cliquant sur le cœur situé à droite du nom de la commune.

Une notification sera envoyée automatiquement à chaque nouvelle publication de la Mairie.

La collecte des déchets

Collecte des ordures ménagères

Dans votre commune, **le jour de collecte est le mardi**. Le bac doit être sorti la veille de la collecte à partir de 19h. Une fois collecté, le bac doit être retiré de la voie publique dès que possible pour ne pas entraver la circulation des piétons et des véhicules.

La collecte des déchets est maintenue les jours fériés sauf les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre. La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain. En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées d'une journée sur tout le territoire, jusqu'au samedi inclus.

Pour éviter tout risque d'accident ou nuisances, merci de bien vouloir rentrer vos bacs de poubelles après la collecte des ordures ménagères du mardi.

Les déchets recyclables

Ils sont à déposer dans les Points Tri de votre commune. Trois types de conteneurs sont à disposition pour trier :



Conteneur bleu :

pour les journaux-magazines, les catalogues et annuaires, les lettres et impressions, les enveloppes blanches, les petits cartons (boîte de céréales, paquet de gâteaux, carton entourant les produits laitiers, boîtes à chaussures, etc...) et les briques alimentaires.



Conteneur vert :

pour les bouteilles, pots et bocaux en verre.



Conteneur jaune

pour les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes et canettes métalliques, les aérosols et barquettes en aluminium.

Astuces :

- **Pensez à compacter vos bouteilles en plastique et aplatir vos cartons** : moins volumineux, ils rempliront ainsi moins vite le conteneur de tri !

- Les cartons de moyenne et grande taille (emballages de meubles, d'électroménager., de jouets...) doivent être apportés à la déchetterie. Il est interdit de les jeter dans les Points Tri.

En effet, ces cartons gênent le remplissage et le vidage des conteneurs de tri.

- Déposez les emballages en vrac : s'ils sont enfermés dans des sacs ou imbriqués, ils ne seront pas recyclés.

Déchetteries

Les déchets végétaux, déchets encombrants, métaux, cartons, gravats, équipements électriques et électroniques, meubles, déchets issus du bricolage et du jardinage, huile de vidange, huile de friture, piles et accumulateurs, batteries, radiographies, cartouches d'encre, téléphones portables, lunettes sont à apporter en déchetterie, dans la limite de 1m³ par jour. L'accès est gratuit sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

Sont interdits : les pneus, les extincteurs, les bouteilles de gaz (retour fournisseur), les médicaments (retour pharmacie), l'amiante (entreprises spécialisées).

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Blois Nord 159 av. de Châteaudun, 02 54 78 27 73	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Fermé	Fermé
Blois Sud 17 rue des Prés d'Amont, 02 54 78 26 20	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Candé-sur-Beuvron Rue de la Chabotte, 02 54 79 49 74	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Cellettes Chemin de Charlemagne, 02 54 70 49 58	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Chouzy-sur-Cisse Route de Coulanges, 02 54 20 47 85	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Herbault Chemin des Sablières, 06 88 09 84 08	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
La Chapelle-Vendômoise Rue de la Gare, 02 54 51 19 05	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
La Chaussée-Saint-Victor 9 rue Descartes, 02 54 58 92 18	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Molineuf Chemin des Petits Bois	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Vineuil Rue des Églantiers, 02 54 42 88 57	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert

Matin : 9h - 12h30 / Après-midi : 14h - 17h30



Derniers entrants acceptés à 12h20 et 17h20.
Fermeture dimanche et jours fériés.

Des bornes Habit Box

Mêmes usés, déchirés ou abîmés les textiles ont de l'avenir. Glissez-les, propres, secs et en sacs fermés dans l'une des 80 « Habitbox » réparties sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys ! Une nouvelle vie leur sera offerte (don, réparation, recyclage).

Réduisons nos déchets !

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! Aussi, pour réduire le poids et la nocivité de nos poubelles, repensons nos comportements et nos pratiques de consommation.

Par exemple :

- **Les déchets verts, c'est bon pour la terre !**

Pour limiter vos déplacements en déchetterie, pensez à réutiliser vos déchets végétaux à domicile !

Le compostage permet de transformer les déchets de jardin et de cuisine en engrais naturel.

Le broyage fournit un paillage utile au sol et aux plantations (rétention de l'humidité, production d'humus). Pour commander un composteur et/ou louer un broyeur, renseignez-vous auprès du

Syndicat de traitement des déchets Val-Eco au 02 54 74 62 53 ou sur valeco41.fr

- **Dites Stop à la pub !**

Près de 700 000 tonnes d'imprimés publicitaires sont distribués dans les boîtes aux lettres chaque année en France. Cela représente 25 kg de papiers par an par foyer ! Si vous ne souhaitez plus recevoir ces publicités, apposez un autocollant STOP PUB sur votre boîte aux lettres !

Demandez-le à votre mairie ou à la Direction Déchets d'Agglopolys au 02 54 58 57 57.



Dépôts sauvages : c'est interdit !

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Abandonner des sacs, des cartons, des matelas, et autres déchets dans la nature, sur le trottoir, et même à côté des conteneurs de tri, est considéré comme un dépôt sauvage. Le Code Pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1500 € (article R.635-8).

Démarches administratives

Recensement militaire

Les jeunes filles et garçons ayant 16 ans doivent venir en mairie se faire recenser durant le premier mois suivant leur anniversaire munis de leur carte d'identité et du livret de famille.

Ils participeront à la journée d'appel de préparation à la défense au cours de laquelle une attestation leur sera remise.

Celle-ci est nécessaire pour effectuer diverses démarches (examen, conduite accompagnée...).

Carte d'identité / Passeport

Les demandes de **carte nationale d'identité** et de **passeport** s'effectuent auprès de **l'une des communes du département équipées du dispositif de recueil avec enregistrement des empreintes digitales**.

Il est nécessaire de prendre contact avec l'une des mairies du département habilitées afin de prendre rendez-vous et connaître la liste des documents à fournir.

Les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation du demandeur : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession ou non d'un passeport.

Par ailleurs, afin d'éviter de renseigner le formulaire papier au guichet de la mairie choisie, il est possible de remplir une pré-demande en ligne sur le site de l'agence nationale des sites sécurisés : <https://ants.gouv.fr>

La liste à jour des communes habilitées à enregistrer les demandes de titres d'identité et de voyage se trouve sur le site de la préfecture : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Demarches-administratives>

Autorisation de sortie de territoire d'un mineur non accompagné

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur est obligatoire. Ce dispositif est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France. Il s'applique également à tous les voyages, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques...), dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.

Aucune démarche n'est à effectuer en mairie ou en préfecture.

L'autorisation de sortie du territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale est rédigée au moyen d'un **formulaire téléchargeable sur <https://www.service-public.fr/particuliers>** et doit être accompagnée de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire.

Changement de domicile

Les personnes qui quittent notre commune sont invitées à le signaler auprès du secrétariat de mairie. Les nouveaux arrivants doivent se présenter en mairie. Cette simple formalité donne l'occasion de se rencontrer et de s'inscrire sur la liste électorale.

Inscriptions sur la liste électorale

Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales tout au long de l'année.

Pour voter aux prochaines élections municipales, il convient de s'inscrire avant le 7 février 2020.
Renseignements et inscriptions en mairie ou sur service-public.fr

État civil

◆ Ils sont nés

MOREAU Jules, 27 janvier 2019
LETOREY Louis, le 22 mai 2019
JUBAULT Mathéo, le 28 mai 2019
ANJORAN Ninon, le 26 octobre 2019
BIGOT Léa, le 18 décembre 2019



◆ Ils se sont mariés

le 20 juillet 2019 : PIQUEMAL Philippe et SEEPKDEE Somphit
le 31 août 2019 : BORDE Jean-Emmanuel et BRILLARD Shirley

◆ Un **PACS** a été signé en mairie le 22 octobre 2019

◆ Noces d'or

TORTET Gilbert et Micheline le 2 mars 2019



◆ Ils nous ont quittés

PINÇON Michel, le 1er février 2019
BOURREAU Laurence, le 24 avril 2019
PANON Roland, le 7 octobre 2019
MENDIANT Éric, le 19 octobre 2019
HOUSSET Yvette, le 04 novembre 2019
RETHORÉ Alain, le 18 novembre 2019
COULLON Lucien, le 6 décembre 2019

Budget communal

⇒ Le budget est consultable en mairie. Le budget 2019 a été établi avec une dotation globale de fonctionnement de 43 316 €.

- **Les redevances :**

La commune a perçu au titre de l'occupation du domaine public :

- 230 € pour les réseaux électriques
- 670 € pour les réseaux de télécommunication

- **Les taxes communales :**

A partir des bases d'impositions de l'année 2019 établies par les services fiscaux, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a décidé de maintenir les mêmes taux qu'en 2018, soit :

	Taux communaux	Moyenne départementale (2018)	Moyenne nationale (2018)
Taxe d'habitation	21,54%	26,14%	24,54%
Taxe foncière propriétés bâties	26,92%	25,87%	21,19%
Taxes foncières propriétés non bâties	52,71%	50,58%	49,67%

- **Compte administratif 2018**

	Opérations réelles	Résultat antérieur reporté	Total	Résultat
Dépenses <i>(Investissement et Fonctionnement)</i>	417 691,75 €	74 611,00 €	492 302,75 €	
Recettes <i>(Investissement et Fonctionnement)</i>	592 762,17 €		592 762,17 €	100 459,42 €

Résultat de l'exercice 2018 : + 100 459,42 €

- **Budget Primitif 2019**

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Solde d'exécution reporté	72 668,85 €	Virement de la section fonctionnement	39 790,73 €
Dépenses imprévues	5 600,00 €	Subventions	17 000,00 €
Emprunts	73 713,43 €	FCTVA	8 500,00 €
Immobilisations Incorporelles	2 380,00 €	Excédent de fonctionnement	173 128,27 €
Immobilisations corporelles	84 056,72 €		
TOTAL	238 419,00 €		238 419,00 €

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	144 259,86 €	Produits des services	32 723,00 €
Charges de personnel	105 920,00 €	Impôts et taxes	249 855,00 €
Virement à la section investissement	39 790,73 €	Dotations et participations	83 458,00 €
Autres charges de gestion courante	68 723,58 €	Autres produits de gestion courante	22 436,00 €
Charges financières	38 317,83 €	Produits exceptionnels	9 040,00 €
TOTAL	397 512,00 €	TOTAL	397 512,00 €

- **Tableau des emprunts**

Intitulé	Remboursement annuel	1ère échéance	Dernière échéance
Logements rue du lavoir	2 830,96 €	01/07/96	01/07/27
Salle des associations	25 231,36 €	05/02/02	05/11/21
Abords salle des associations	18 759,34 €	10/01/03	10/07/22
Vestiaire Tennis	5 221,07 €	25/02/07	25/02/21
Groupe scolaire	47 086,66 €	01/03/12	01/05/36
Sécurisation groupe scolaire	12 134,28 €	30/12/14	30/09/29

Travaux sur la commune

Travaux réalisés en 2019

- ✓ Travaux de voirie : 42 106,80 €
- ✓ Afin de rénover la façade de la salle des fêtes, les volets et les lames en bois ont été démontés, poncés, lasurés et remis en place : 491,90€
- ✓ Les filtres sur la centrale de traitement d'air de l'école ont été changés : 288,35€
- ✓ Le cardan du broyeur a été remplacé : 260,62€
- ✓ Les angles du bardage de la bibliothèque de l'école ont été sécurisés : 336,00€
- ✓ Le tableau numérique / vidéoprojecteur et ordinateur de la classe de Mme HARRAULT à l'école ont été remplacés : 3 249,49€
- ✓ Les stores de la salle des fêtes ont été changés : 1 596,00€
- ✓ Batterie du tracteur : 448,21€
- ✓ Un mât d'éclairage a été mis en place Rue des Lilas, dans le bourg, suite à l'enfouissement de la ligne électrique et la suppression du poteau : 1 260,00€
- ✓ Le siège du tracteur a été remplacé : 802,50€
- ✓ La porte en bois du cimetière a été remplacée. Fournitures : 187,23€
- ✓ Le réseau d'eaux usées de l'école a été réparé : 7 331,00€
- ✓ L'électrovanne de l'auto laveuse de la salle des fêtes a été remplacée : 145,81€
- ✓ Pose et dépose des illuminations de fin d'année + changement des ampoules défectueuses : 2 079,44€
- ✓ Le chauffe-eau du logement communal de la rue du Lavoir a été remplacé : 703,53€
- ✓ Le corps du soldat Cochereau (mort pour la France lors de la seconde guerre mondiale) a été exhumé et inhumé dans le carré militaire : 1 176,00 €
- ✓ Le broyage des bernes a été effectué : 2 304,00€
- ✓ Les blocs de secours défectueux de la salle des fêtes et de la mairie ont été remplacés : 513,97€
- ✓ Le moteur d'extraction de la centrale de traitement d'air du groupe scolaire a été changé : 1 196,48 €



Travaux en 2020

- Le toit de la salle des fêtes va être démoussé.
- Des travaux de réfection de voirie sont envisagés et une demande de subvention (DSR) a été déposée auprès du Conseil Départemental.

*
* *



Urbanisme

- **Les demandes d'urbanisme déposées en 2019**

Permis de construire :

PC 41203 19 A0001 : BENKADDOUR Myriam et FULUHEA Fanuele

PC 41203 19 A0002 : SCEA des Grives

Déclarations préalables :

DP 41203 19 A0001 : CHOLLET Hugues

DP 41203 19 A0002 : THEVE Jonathan

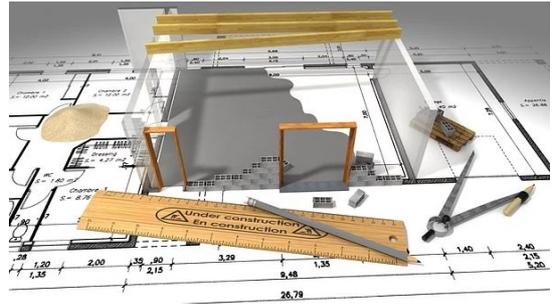
DP 41203 19 A0003 : THEVE Jonathan

DP 41203 19 A0004 : COURANT Laurence

DP 41203 19 A0005 : CAZAUX Caroline

DP 41203 19 A0006 : GEOMEXPERT

DP 41203 19 A0007 : ANJORAN Nicolas



Demandes de certificat d'urbanisme :

17 demandes certificat d'urbanisme d'information

7 demandes de certificat d'urbanisme opérationnel

- **Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUiHD)**

La Loi

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR ou loi Duflot II, est une loi française relative au logement. Elle vise notamment le désaisissement des communes au profit des intercommunalités en matière de conception et d'application des plans locaux d'urbanisme (PLU) ou des plans d'Occupation des Sols (POS) qui sont ainsi amenés à devenir des PLUi.

Le but étant de mieux **protéger le foncier agricole et les zones naturelles**, permettant ainsi de mieux contenir l'étalement urbain.

Au niveau d'Agglopolys

Le conseil communautaire a engagé, par délibération du 3 décembre 2015, la procédure du PLUiHD. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD) est un document d'urbanisme actuellement en cours d'élaboration, qui vise à planifier et gérer le développement et l'aménagement du territoire d'Agglopolys sur l'ensemble des 43 communes de l'intercommunalité. Le PLUi-HD regroupera donc en un seul document le zonage et les règles d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Agglopolys souhaite se doter d'un outil qui harmonisera les règles entre les communes, préservera et mettra en valeur les paysages, les terres agricoles, le patrimoine.

C'est également un outil de gestion des sols qui déterminera l'usage des sols sur l'ensemble du territoire intercommunal (zone urbaine, à urbaniser, agricole ou naturelle). Chaque zone possédera un

règlement spécifique définissant entre autre les constructions autorisées, leurs implantations, leurs aspects, etc.

C'est sur la base de ces règles que seront instruites les différentes autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager...).

Le calendrier

Le PLUi d'Agglopolys est élaboré par phases sur plusieurs années :

- ✓ Diagnostic du territoire - 2017
- ✓ PADD projet d'aménagement et de développement durable - 2018-2019
- ✓ Zonage et Règlement- 2020
- ✓ Enquête publique - 2021
- ✓ Approbation du PLUi-HD - 2021-2022

Au niveau communal

► En octobre 2019, une première carte du zonage a été présentée par le bureau d'étude à l'équipe communale référente du PLUiHD.

Les élus ont émis un certain nombre d'observations, ont fait part de leurs remarques et désaccords. La 2ème version, reçue en toute fin d'année, reprend les remarques qui ont été faites. Certaines modifications ont été effectuées et d'autres refusées et justifiées.

► Le Plan d'Occupation des Sols (POS) communal devait devenir caduc au 31 décembre 2019. Toutefois, la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (article 18) du 27 décembre 2019 reporte la date de caducité des POS d'un an, soit au 31 décembre 2020. Ainsi, le POS communal continuera d'être opposable aux demandes d'autorisations d'urbanisme jusqu'à la date à laquelle le PLUi deviendra exécutoire, ou à défaut jusqu'au 31 décembre 2020.

► L'équipe municipale conseille donc aux personnes qui ont un certificat d'urbanisme en cours de validité sur une zone UB (urbaine) de vérifier en mairie le devenir de la zone où ils possèdent les parcelles concernées et, en cas de changement de zonage avec le PLUiHD, de déposer avant la fin de l'année 2020 un permis de construire.

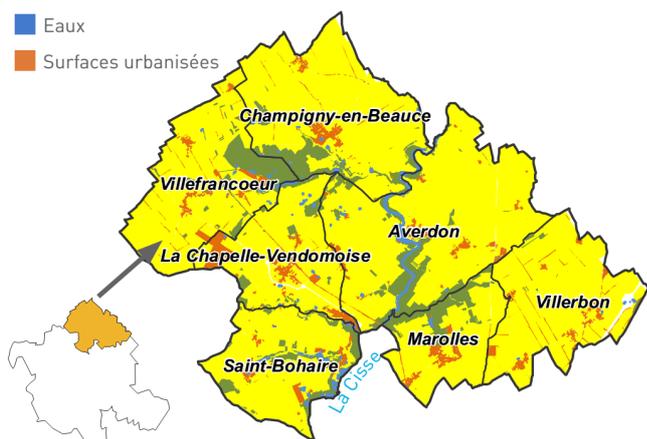
Propriétaires,

pour votre information :

Dans votre mairie

- Consultez le dossier PLUi HD
- Laissez vos contributions dans le registre mis à disposition

- Agriculture
- Éléments naturels
- Eaux
- Surfaces urbanisées



+ 0,4 %

Solde naturel

+ 0,0 %

Solde migratoire



+13 logements
par an depuis 2012

UNITÉ GÉOGRAPHIQUE PLATEAU DE BEAUCE

Chiffres clés

90 % d'espaces agricoles et naturels
36 habitants / km² (Agglopolys : 132)
4 496 habitants
4,3 % de la population totale d'Agglopolys

Un territoire au développement mesuré

Cette unité géographique, située en partie nord de l'agglomération, a connu ces dernières années une faible croissance démographique (+ 0,4 % par an en moyenne) qui repose sur un excédent de naissances. On note une absence d'apport migratoire contrairement aux autres bassins de vie périurbains. La construction de logements est faible et très peu diversifiée. La rétention foncière liée au caractère agricole encore très affirmé de cette unité géographique explique en partie cette faible activité de construction.

Une offre urbaine centrée sur La Chapelle-Vendômoise

L'offre en équipements, services et emplois est principalement localisée sur le pôle de La Chapelle-Vendômoise.

L'unité géographique compte 733 emplois (1,4 % des emplois de l'agglomération). Ce nombre d'emplois a baissé depuis 2008 (- 1,2 %). Une grande majorité des actifs résidant sur place va travailler dans des pôles d'emplois extérieurs (principalement dans le cœur d'agglomération : 65 % des actifs du secteur).

Les parcs d'activités économiques (34,5 hectares) présentent aujourd'hui un potentiel de l'ordre de 11 hectares pour accueillir de nouvelles entreprises. Ils bénéficient de la proximité de l'autoroute A10 et de la voie ferrée.

Le tissu commercial est peu développé (0,6 commerce pour 1000 habitants, 5 pour 1000 habitants à Agglopolys). Des commerces de proximité sont principalement présents sur La Chapelle-Vendômoise qui accueille aussi une pharmacie, des restaurants... L'absence de grandes surfaces est compensée par la proximité d'un hypermarché au nord de Blois. L'offre touristique repose sur un patrimoine bâti diversifié (quelques châteaux, la cité agricole de Champigny-en-Beauce...), un patrimoine naturel (la Réserve Naturelle Nationale de Grand'Pierre et Vitain : patrimoine archéologique et écologique), et un maillage de chemins de randonnées qui restent à faire connaître.

La Petite Beauce : un paysage d'agriculture et de vallées

L'agriculture façonne le territoire. Elle permet de maîtriser l'évolution des paysages mais engendre aussi des conflits d'usage à proximité des zones habitées.

L'habitat du Plateau de Beauce constitue un patrimoine bâti rural sous forme groupée.



La Chapelle - Vendômoise



Paysage agricole à Averdon

Les éléments clés de la trame paysagère

- ▶ **Une identité entre plaine et vallée** : malgré un paysage réputé plat, le territoire est traversé de petites vallées intimistes et verdoyantes (Cisse Beauceronne, Villay).
- ▶ **Une forme urbaine en peigne identitaire du territoire** : les murs, les corps de fermes, les longères perpendiculaires à la rue et leurs cours intérieurs structurent les bourgs.
- ▶ **Un territoire parsemé d'un patrimoine remarquable peu connu** au-delà des communes : châteaux cachés dans les boisements, fermes remarquables, moulins et manoirs sont à découvrir.
- ▶ **Les hameaux, parfois plus importants que le centre village**, sont très présents.



Ferme à La Chapelle-Vendômoise



Forme en peigne à Villerbon



Vue sur le bourg à Saint-Bohaire



Eglise à Averdon

Une urbanisation modérée

- ▶ **Si la consommation d'espaces agricoles et naturels pour répondre aux besoins de développement a été relativement faible**, 81,5 % des aménagements (logements, équipements, entreprises) ont été réalisés sur de nouveaux terrains, soit 36,6 hectares entre 2002 et 2015.
- ▶ Les contraintes au développement sont peu importantes sur le secteur.
- ▶ L'urbanisation se concentre essentiellement sur la plaine, le plus souvent le long des axes routiers, fragilisant les paysages et l'identité rurale des bourgs.

Les principaux besoins exprimés

- Le secteur dispose de plusieurs zones économiques présentant un potentiel d'accueil.
- Une demande résidentielle est relevée sur ce secteur à proximité de Blois. Le principal blocage réside dans la mobilisation du foncier.
- L'insuffisance de l'offre en équipements et services, de même pour l'offre de logements en primo accession, se répercute sur l'attractivité du secteur. Une meilleure couverture médicale est recherchée pour satisfaire les besoins actuels et à venir (vieillesse de la population...).
- Des alternatives à la voiture sont à encourager (le transport à la demande, le covoiturage...), en particulier pour l'attractivité touristique du secteur : renforcement du maillage en cheminements doux (vélos, marche).

Tarifs communaux pour 2020

Repas à la cantine de l'école : 3,45€ le repas enfant et 6,60€ le repas adulte

Garderie scolaire :

1er enfant	10,10€ /semaine
2ème enfant	8,10€ / semaine
3ème enfant	6,05€ / semaine
Utilisation occasionnelle (1 matin ou 1 soir)	3,25 €

Location de la salle des fêtes pour 2020 et 2021 :

Période	Habitant de la commune	Habitant hors commune
Week-end	360€ + caution de 400€ + consommation électrique	550€ + caution de 600€ + consommation électrique
1 jour en semaine	200€ + caution de 300€ + consommation électrique	
1 jour férié en semaine	300€ + Caution de 400€ + consommation électrique	
Salle annexe	20,00 €	
Consommation électrique	0,25€ /kwh	

Cimetière :

Concession de 2m²	
Concession pour 30 ans : 320€	Concession pour 50 ans : 400€

Columbarium
Concession d'une case pour 30 ans (plaque fournie) : 530€

Jardin du souvenir
Fourniture d'une plaque : 50€ (gravure à la charge de l'acheteur)

Les professionnels de Saint-Bohaire

Assistantes Maternelles	Mme BONJUS Martine  9 rue de la Bourgogne 41330 Saint-Bohaire  02.34.35.10.55  06.75.81.05.08	Mme MERCIER Laëtitia  17 allée des Buissons - Russy 41330 Saint-Bohaire  02.54.44.94.70  06.84.12.76.02
Électricité - Dépannage	M. GOURDIN Pascal  1 rue de la prairie 41330 Saint-Bohaire  02.54.20.08.33	
Pose de revêtements de sols et de murs, carrelage, dallage	M. MOURATO Stéphane  2 rue Saint-Béthaire 41330 Saint-Bohaire  02.54.33.01.98	
Maçonnerie	DJA Val de Cisse  14 rue des Lilas 41330 Saint-Bohaire  06.72.86.99.03	
Maçonnerie - Espaces verts - Travaux divers	M. RAINIER Guillaume  10 rue Saint Béthaire 41330 Saint-Bohaire  06.47.58.30.27 raignierguillaume41@orange.fr	
Cabinet d'architecte	Atelier Frédéric BRUXELLE  1 rue de la Forteresse 41330 Saint-Bohaire  02.54.20.20.81 www.bruxelle-architecte-41.fr	
Paysagiste	PANNEQUIN PAYSAGE  4 moulin de Sudon 41330 Saint-Bohaire  02.54.20.16.48 sarl-pannequin-paysage@wanadoo.fr	
Service à la personne (petits travaux de jardinage, tonte, taille...)	PANNEQUIN SERVICES  4 moulin de Sudon 41330 Saint-Bohaire  02.54.20.16.48 sarl-pannequin-paysage@wanadoo.fr	
Maison d'hôtes	Le Château du Logis  1 rue de Vauvert 41330 Saint-Bohaire  02.54.33.45.54 chateaudulogis@gmail.com / www.chateaudulogis.com	
Conseil en évolution professionnelle	Formaevolution / Audit – Conseil – Formation Mme Laëtitia Liard (Formatrice ressources humaines)  06.26.78.34.05 laetitaliard@aol.fr	

Vie scolaire

Le mot du Président du SIVOS du RPI de Saint-Lubin/Saint-Bohaire

L'année 2019 s'est déroulée dans la continuité de la précédente sans vraiment de changement important : nous avons conservé la même équipe enseignante et les mêmes ATSEM.

Au 1er janvier 2019, le RPI comptait 115 enfants et 116 enfants à la rentrée de septembre 2019.

Il n'y a pas eu de rentrée en toute petite section pour l'année scolaire 2019/2020.

Comme chaque fin d'année scolaire, tous les élèves de Saint-Bohaire et Saint-Lubin ont reçu en cadeau un joli livre suivi d'un goûter offert par les municipalités.

Le SIVOS participe aux frais de scolarité qui sont passés de 58,50€ à 59€ par enfant en 2019 et deux voyages par classe.

Nous avons dû lancer un appel d'offre pour notre transport scolaire pour une durée de trois ans. Un seul prétendant a été retenu, la société Transdev (ex TLC) pour un tarif identique fixe journalier de 107,31€ et l'indemnité kilométrique.

La rentrée scolaire est obligatoire, depuis la rentrée de septembre 2019 pour tous les enfants qui atteignent l'âge de trois ans au cours de l'année civile. Ils sont soumis à l'obligation d'instruction.

Pour 2020, suite au départ de 20 élèves de CM2 vers la sixième contre 9 rentrées probables en petite section, et pour éviter la fermeture d'une classe par l'inspection académique, l'équipe enseignante ouvrira à nouveau une classe pour les enfants de toute petite section (enfants de 2 ans sous certaines conditions).

Aussi, nous demandons aux parents d'enfants née en 2017 et 2018 de nous indiquer rapidement s'ils envisagent l'inscription de leur enfant à partir de la rentrée 2020.

Merci d'avance pour une rentrée 2020 réussie.

J.M. Guillot



Rentrée scolaire 2019 / 2020

Le regroupement pédagogique intercommunal compte cette année 116 élèves.

- **53 élèves** sont scolarisés à **Saint-Bohaire**, répartis en deux classes :
 - une classe de CP /CE1 (29 élèves) et
 - une classe de CE2 / CM1 (24 élèves).
- **63 élèves** sont scolarisés à **Saint-Lubin-en-Vergonnois**, répartis en trois classes :
 - une classe de petite et moyenne section (22 élèves),
 - une classe de grande section (21 élèves)
 - une classe de CM2 (20 élèves).

	Petite Section	Moyenne Section	Grande Section	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
St Bohaire				15	14	12	12	
St Lubin	12	10	21					20

L'équipe enseignante :

A Saint-Bohaire :

- Monsieur Jean-Marc FOURICQUET, directeur de l'école et enseignant pour la classe de CE2/CM1,
- Madame Christine HARRAULT, enseignante pour la classe CP / CE1.

A Saint-Lubin-en-Vergonnois :

- Madame Valérie LEDDET, directrice de l'école et enseignante pour la classe de CM2,
- Madame Karine KIRSCH , enseignante pour la classe de grande section,
- Madame Sandrine PITAT, enseignante pour la classe de petite / moyenne section.

Coordonnées des écoles :

Ecole primaire de St Bohaire (02-54-20-08-56)

11 rue de l'église
41330 ST BOHAIRE

Ecole primaire de St Lubin (02-54-43-22-93)

16 rue des écoles
41190 ST LUBIN EN VERGONNOIS

Représentants des parents d'élèves du RPI :

Sont élus titulaires pour Saint-Lubin : TEIXEIRA Mélina, GRANGER Elvire, BOITARD Salomé.
Est élu suppléant pour Saint-Lubin : BRITO Tony.

Sont élus titulaires pour Saint-Bohaire : RENCIEEN Nicolas, PINHEIRO Odette.

Sont élus suppléants pour Saint-Bohaire : PILLON François, COMERT Alpaslan.

Le mot du directeur de l'école de Saint-Bohaire

2019-2020, une nouvelle année scolaire pour notre école.

Nos élèves vont se transformer en petits scientifiques, en effet le fil directeur de l'année sera la Science !

Après avoir réalisé, au sein de l'école un magnifique hôtel à insectes, (voir photo), ils ont essayé, en classe, de déplacer des charges en utilisant le moins de force possible.

Grâce à cette expérimentation, ils ont pu découvrir ce qu'on appelle les machines simples.

Ceci nous a fait une parfaite transition pour faire un détour par le Clos Lucé et découvrir la dernière demeure de Léonard de Vinci, génial inventeur de tant de machines !

Début 2020, il s'essaieront à la réalisation de montages électriques.

Au printemps, ce sera la programmation qui les attendra, ils devront programmer les déplacements d'un petit robot, en évitant les obstacles et autres situations imprévues.

La fin de l'année, leurs yeux se tourneront vers le ciel, en effet, nous travaillerons sur le thème des ombres et de la lumière et, par extension, sur le ciel et les étoiles.

Ce projet se finalisera par une visite de l'observatoire de Nançay.

J.M. Fouricquet



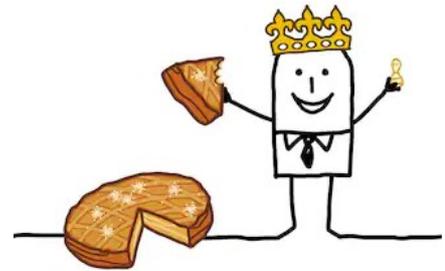
Hôtel à insectes

Une machine de Léonard de Vinci



Les évènements de 2019

- ◆ Dégustation de la galette des rois et après-midi jeux de société le 13 janvier



manifestation organisée par le Comité des fêtes

- ◆ Randonnée pédestre le 17 février



Après l'effort, le réconfort !





manifestation organisée par le Comité des fêtes

◆ **Animations et conseils autour des orchidées le 24 mars**



manifestation organisée par le Comité des fêtes

◆ Commémoration du 8 mai



◆ Brocante du 8 mai



Triste journée pluvieuse



manifestation organisée par l'Association de sauvegarde de l'église

◆ **Fête des écoles le 22 juin**



◆ **La remise des livres aux élèves du RPI à St Bohaire et à St Lubin les 1^{er} et 4 juillet**



◆ Le conseil communautaire d'Agglopolys le 11 juillet



◆ Le repas républicain du 14 juillet 2019



◆ Tournoi homologué du Tennis -Club de la Cisse du 10 au 25 août



Vainqueurs : Pauline Haslé, chez les dames et Fanchon Diard, chez les messieurs.

◆ Pièce de théâtre par la troupe Diabolo le 12 octobre

organisée par le Comité des fêtes



D'après l'ouvrage de Raymond Queneau « Exercice de style », paru en 1947, qui raconte 99 fois la même courte histoire, de 99 façons différentes.

◆ Commémoration et repas des aînés le 11 novembre



Mme Anne Delvert, présidente du Comité cantonal de Blois du Souvenir Français, était présente à la commémoration du 11 novembre.



Le Comité des Fêtes a organisé avec le Conseil Municipal, le traditionnel repas des aînés, moment convivial offert aux personnes de 70 ans et plus.



Les doyens parmi les personnes présentes au repas du 11 novembre étaient Mme Broussard et M. Kopp. Un petit cadeau leur a été remis.

Le soldat Cochereau, un enfant de Saint-Bohaire

Le soldat Henri Cochereau a été prisonnier de guerre, il est décédé en Allemagne le 2 avril 1945, mort pour la France, et son corps a été rendu à sa famille en 1948.

Le 9 décembre 1948, le conseil municipal de Saint-Bohaire a décidé la prise en charge de l'inhumation du soldat Cochereau.

Le corps d'Henri Cochereau reposait au cimetière de la commune mais sans matérialisation de son emplacement.

Monsieur Michel Vincent, ancien maire de la commune et représentant de l'Amicale des démobilisés de Saint-Bohaire, a suggéré au conseil municipal d'exhumer le corps du soldat et de l'inhumer au sein du carré militaire, avec la participation financière de l'Amicale des démobilisés de Saint-Bohaire.

Madame Anne Delvert, présidente du Comité Cantonal du Souvenir Français de Blois a soutenu ce projet et a permis une participation du Souvenir Français à hauteur de 30% ainsi que la fourniture de la croix latine.

Ainsi, depuis début novembre, le soldat Henri Cochereau, soldat du 314ème régiment d'artillerie lourde, est désormais inhumé dans le carré militaire de Saint-Bohaire et identifié par une croix latine à son nom.



◆ Cérémonie des vœux de la municipalité le 19 décembre

En présence des conseillers municipaux et du personnel de la commune, Monsieur Pannequin a adressé ses vœux au nom de la municipalité aux St Béthairiens présents.

Monsieur Degruelle, président d'Agglopolys, Mme Lhéritier, présidente de l'association des maires du Loir-et-Cher et conseillère départementale et Monsieur Janssens, sénateur sont également intervenus.

Les présidents des associations de la commune ont pu exposer le bilan de leurs activités.

L'assemblée s'est ensuite retrouvée autour du buffet présenté par Fatima, habitante de St-Bohaire et gérante du restaurant le Schuman à Blois.



Vie des associations

◆ L'association de Sauvegarde de l'Eglise

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas.

Heureusement et comme toujours, nous avons organisé notre 29^{ème} brocante le 8 mai 2019.

La catastrophe du siècle : pluie toute la journée, 14 exposants.

C'est du passé, le bureau et les bénévoles ne baissent pas les bras et ont le moral pour 2020.

Merci encore aux bénévoles.

Le 9 décembre dernier, notre 35^{ème} assemblée générale a eu lieu.

Le bureau est constitué de :

- Présidente honoraire : Mme VINCENT Geneviève

- Vice-présidente : Mme CRESPO Maryse

- Secrétaire : Mme OUDIN Christelle

- Trésorière : Mme PANON Jocelyne

- Trésorière adjointe : Mme FESNEAU Evelyne

et moi-même Président de l'association.



Compte-tenu de l'argent dont nous disposons et avec la nouvelle municipalité de 2020, nous allons pouvoir bientôt mettre en route de nouveaux projets sur notre église.

L'association vous souhaite une bonne et heureuse année 2020.

FESNEAU Bernard

◆ Le Tennis Club de la Cisse

Le Tennis Club de la Cisse c'est 70 licenciés, 9 membres du bureau et 2 moniteurs diplômés qui assurent les 10 heures hebdomadaires d'entraînements sur 2 communes.

Christian Bemba entraîne dans le gymnase de Saint-Sulpice (les jeudis soirs et samedis matins) et Nicolas Molet les samedis matins sur les courts de la commune, lorsque la météo et les terrains nous le permettent. D'ailleurs cette année pour pallier aux soucis climatiques, le club va louer un court couvert à l'ASPTT en janvier et février, une dépense supplémentaire qui va permettre à nos licenciés de s'entraîner chaque semaine durant 6 semaines.

Côté animations nous allons poursuivre nos habitudes : participer à la journée à Roland Garros organisée par notre groupement d'employeurs, organiser les tournois (interne et celui du mois d'août), inscrire des équipes aux différents championnats départementaux adultes, accueillir des enfants des autres clubs lors de la journée Galaxie Tennis... De plus cette année, pour essayer de faire un peu plus vivre le club en dehors des heures d'entraînements, nous allons mettre en place une journée où les enfants pourront défier leurs parents (joueurs ou non) sur les courts lors de petits matchs. Nous espérons que cette nouvelle animation sera un succès.

Pour plus de renseignements vous pouvez nous contacter par mail (tccisse@outlook.com) ou via notre page Facebook (Tennis Club de la Cisse).

Tarifs des licences avec entraînements : enfants : 120€/adultes : 200€ pour 1h d'entraînement hebdomadaire de septembre à juin, hors vacances scolaires.

◆ L'association sportive Gymnastique de Saint-Bohaire

Les séances de Gymnastique Volontaire ont commencé le 11 Septembre.

Au programme : cardio (dont chorégraphies), renforcement musculaire (bras, abdominaux, fessiers, cuisses), étirements... Comme l'année passée les cours sont dynamiquement animés par OKSANA.

Les séances ont lieu le mercredi de 20h15 à 21h15 dans la Salle des Associations hors vacances scolaires. Le montant de la cotisation annuelle licence comprise est toujours de 90 euros.

Si vous voulez venir nous rejoindre, n'hésitez pas, les cours se passent dans une ambiance sympathique et les nouvelles (et nouveaux) sont toujours les bienvenus. Cette année l'effectif est en baisse avec 10 adhérentes seulement, nous ne manquons donc pas de place dans la salle.

C'est aussi un moyen de faire connaissance avec d'autres personnes de la commune, et un co-voiturage peut se faire au départ de Russy. Alors venez assister à une séance et si cela vous convient la cotisation sera réduite au prorata des mois restant à venir.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez me contacter au 02 54 20 05 78 ou au 06 12 50 20 53.

Notre soirée dansante a eu lieu cette année le 23 novembre toujours sur le thème du Portugal. Animée par PEDRO l'ambiance a été comme d'habitude festive. Merci à Fatima qui comme toujours a été à nos côtés et a largement contribué à cette belle réussite avec 123 repas servis.

Merci à tous ceux qui ont participé et aux bénévoles dont l'aide a été précieuse.

Nous espérons faire aussi bien l'année prochaine, les bénéfices de cette soirée étant très importants pour notre association.

Les adhérentes et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux pour 2020.

Très belle année sportive à tous !

La Présidente, Nathalie CHERRIER

◆ L'association YOGALINI

Energie, Détente, Souplesse! Invitez le YOGA dans votre vie !

Le HATHA YOGA, c'est la détente par la rencontre du corps et du souffle.

La séance se compose d'enchaînements de postures. Un ensemble cohérent de placements du corps en lien avec le souffle et l'attention. Ces placements effectués en dynamique ou en statique visent à délier et dénouer les lieux de tension.

L'espace intérieur ainsi ouvert par le souffle apporte souplesse, détente et énergie.

Un état de bien être est accessible dès la 1ère séance et stabilisé par l'engagement dans l'assiduité... Une grande partie de l'enseignement tient à la qualité de la relation que le professeur établit avec l'élève, à sa façon respectueuse de le guider.

Horaire : mercredi de 18h45 à 20h / Lieu : Salle des Associations- Tarif : 100€ le trimestre ou de 250€ l'année (hors vacances scolaires) - Cours individuels sur les vacances scolaires.

Pour découvrir ou approfondir le yoga et sa philosophie, des ateliers de 3h peuvent être organisés le samedi matin avec une intervenante de l'IFY (Institut Français du Yoga) avec un minimum de 10 inscrits.

Pour plus d'informations sur le HATHA YOGA, vous pouvez contacter Laetitia :
Par courriel yogalini41@gmail.com ou par téléphone au 06.26.78.34.05

◆ Le Comité des fêtes

ANNÉE 2019 :

Le Comité des Fêtes a tenu son Assemblée Générale le 9 décembre 2019, à la salle des fêtes.

La Présidente, Sandrine Moreau, dresse le bilan des actions menées durant l'année.

- La Galette des Rois du 13 janvier a réuni environ une trentaine de personnes
- Notre randonnée pédestre du dimanche 17 février, a vu la participation de 236 marcheurs. Malheureusement, elle n'avait pas été inscrite au calendrier des randonnées du Département et les randonneurs réguliers ignoraient son organisation.
- La journée Orchidées organisée par Christian Emonet, en partenariat avec l'Orchidium de Contres a été un succès.
- La pièce de théâtre de la Troupe Diabolo, a eu lieu le 12 octobre a été vue par 30 personnes



Ces manifestations ont permis de financer la galette des rois ainsi que le repas du 11 novembre conjointement avec la Municipalité.

Au niveau comptable, l'année a été déficitaire. Cependant le Comité a un peu de réserves.

Nous tenons à remercier, pour leur dévouement et leur aide, tous les membres et tous les bénévoles qui participent à ces manifestations. Un grand merci aussi au Conseil Municipal pour leur soutien.

La Présidente du Comité, n'habitant plus notre Commune, a souhaité arrêter la Présidence de l'association, mais accepte de rester membre du bureau du Comité. Elle indique aussi la démission des membres suivants : Delphine Brelle, Laëtitia Liard et Eric Mercier.

Afin de faire perdurer le Comité des fêtes, Christian Emonet décide de constituer une nouvelle équipe composée des personnes volontaires suivantes : Marie-Christine et Christian EMONET, Emilie et Frédéric PETIT, Nathalie CHERRIER, Sandrine MOREAU et son fils Maxime, Jeannine COULON et Laëtitia BRETON.

Cette nouvelle équipe s'est réunie le 3 janvier afin de constituer le Bureau. Il devra aussi faire le nécessaire auprès de la banque pour les changements de nom et de signature.

ANNÉE 2020, LES MANIFESTATIONS :

- 12 janvier : **après-midi jeux et galette des Rois**
- 16 février : **randonnée pédestre**
- 22 mars : journée **Orchidées**
- 14 juillet : **repas républicain**
- 11 novembre : **banquet du 11 novembre** pour nos anciens

Les membres du Comité des Fêtes vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020.

Sandrine Moreau

◆ L'association des anciens combattants

L'association des anciens combattants se compose d'adhérents des communes d'Averdon, Fossé, Marolles, Saint-Bohaire et Saint-Lubin-en-Vergonnois.

Ses missions principales sont de :

- perpétuer le devoir de mémoire et du souvenir pour les combattants de toutes les générations morts pour la France,
- venir en aide aux veuves d'Anciens Combattants dans le besoin par l'intermédiaire de l'ONAC,
- assister à toutes les cérémonies patriotiques.

L'association s'efforce également d'être présente avec notre drapeau aux obsèques de camarades Anciens Combattants, dans les communes voisines.

La section propose également des moments de convivialité (sorties au théâtre, méchoui,...) et organise en décembre, un thé dansant ouvert à toutes et tous.

La journée du souvenir pour les victimes de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie a eu lieu le 5 décembre 2019 à 10 heures à Marolles au monument aux morts, pour des discours, dépôts de gerbes et recueillement.

Cette année, Yannick Sevrée, maire de Marolles, a décoré Monsieur ALORY Jean-Louis de la médaille de la croix du combattant. Monsieur ALORY a effectué son service militaire du 1er mai 1961 au 1er mai 1963 dans les unités du Génie dont neuf mois passés à Mers-El-Kebir.



◆ L'association des parents d'élèves de Saint-Bohaire et de Saint-Lubin-en-Vergonnois

Cette année 2019 touche à sa fin, mais pour l'association des parents d'élèves c'est déjà le début d'une nouvelle année qui a commencé depuis la rentrée scolaire ...

Après une assemblée générale, qui a permis de faire le point sur le budget, sans oublier l'élection du nouveau bureau avec à l'arrivée de nouveaux membres, on peut dire que 2019 se termine sur une très jolie note positive. Grâce à l'investissement de tous les parents bénévoles et des membres du bureau, qu'il faut bien sûr remercier, il a pu être reversé 20€ par enfants du RPI.

Les bénéfices des actions menées sur l'année scolaire 2018-2019 comme le stand de vente de fleurs et de plants à la brocante et la traditionnelle fête de l'école, qui a connu un grand succès, ont permis cette belle redistribution ! Cela permettra de financer en partie les nombreux projets de chacune des classes.

Depuis de nouvelles actions ont déjà été menées comme la vente de courges pour Halloween et la prochaine sera la vente des chocolats du cœur à laquelle tous les habitants de la commune ont pu participer car les catalogues ont été distribués dans leurs boîtes aux lettres.

L'année 2020 comptera aussi plusieurs manifestations comme le stand à la brocante du 8 mai, une vente de pizza et bien sûr la fête de l'école.

L'APE vous souhaite une très belle année, que ce temps de fêtes soit habité par l'Amour, l'Amitié, la Joie, le Bonheur partagé

Les membres de l'APE



◆ L'association USEP

L'association USEP des écoles du RPI Saint-Bohaire - Saint-Lubin est composée d'élèves, d'enseignants et de parents d'élèves. Sa particularité est d'avoir 2 bureaux : un bureau adultes mais aussi un bureau enfants (6 élus au sein de la classe de CM). Ainsi, certaines actions sont totalement gérées par les élèves.

L'an passé, l'association USEP a permis à de nombreux écoliers du RPI de participer à des activités sportives et culturelles.

4 des 5 classes du RPI ont participé à un projet : Classe découverte pour les plus petits , les P'tites Randos pour les moyenne et grande sections, l'Etoile Cyclo pour les CE2, CM1 et CM2 projet qui a permis de faire une passerelle entre les deux écoles tout au long de l'année.

Outre la participation à ces projets, les enfants du RPI ont également pu participer à des rencontres sportives associatives organisées pendant le temps scolaire au niveau du secteur Blaisois ou du département ainsi qu'une dizaine de rencontres organisées le mercredi après-midi.

Le bureau enfants a également participé activement aux 80 ans de l'USEP lors du congrès départemental des enfants. Après avoir travaillé en classe sur les valeurs de l'Olympisme, ils ont pu débattre avec d'autres enfants d'associations USEP du Loir-et-Cher (dans la salle du conseil départemental). Les idées débattues ont ensuite pu être portées au niveau régional, puis national par le bureau enfants de l'association USEP de Saint-Georges-sur-Cher. Les élus de l'USEP 41 ont travaillé à la fin de l'été sur les propositions des enfants pour rendre les rencontres USEP plus mixtes, inclusives, éco-responsables et garantes du Fair-play.

Notre association locale a également organisé des actions dans le but de financer une partie des projets USEP ou de réunir les habitants : un après-midi jeux de société dans la salle des fêtes de saint-Bohaire ; une marche dans le cadre d'Octobre rose ; la tombola des corbeilles garnies à Noël ; le weekend récupération de ferraille au printemps ; des ventes de gâteaux par les enfants chaque veille de vacances scolaires ; un partenariat A-Qui-S (étiquettes personnalisables). D'autres actions n'ont pu être réalisées : le Troc'USEP, faute de participants, la boîte à livre pour Saint-Bohaire, faute de temps. Les enfants feront leur propre bilan.

Nous renouvelons cette année les actions phares de l'association : corbeilles garnies à Noël et récupération de ferraille (le 4 avril 2020), ainsi que les ventes de gâteaux à l'école de Saint-Lubin les veilles de vacances scolaires qui permettent à l'association de financer une part importante des projets USEP. Nous aimerions également réaliser la boîte à livre de Saint-Bohaire. Le bureau enfants souhaite organiser une soirée déguisée pour les élèves du RPI.

Côté projets USEP, la classe de Grande Section de maternelle participera aux P'tites Randos et la classe des CM2 à l'Etoile Cyclo (30ème édition) et aux P'tits Bals (rencontre de danse traditionnelle).

Nous remercions les enfants, les familles et les communes pour leur soutien et rappelons que notre association ne pourrait exister sans votre mobilisation.

Bureau de l'association :

Présidente : Salomé BOITARD Co-présidence : Laurence CHEMMA

Trésorière : Valérie LEDDET Co-trésorier : Jean-Marc FOURICQUET

Secrétaire : Audrey RENCIEU Co-secrétaire : Nicolas RENCIEU



La Communauté d'Agglomération Agglopolys

Ses compétences obligatoires :

- **développement économique** : Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, aéroportuaires d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire. ;
- **aménagement de l'espace communautaire** : Création du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) et du schéma de secteur, institution de Zones d'Aménagement Différé (ZAD) d'intérêt communautaire, exercice du droit de préemption en ZAD et droit de préemption urbain à la demande des communes membres dans les zones d'intérêt communautaire, procédures nécessaires à la maîtrise du foncier (déclaration d'utilité publique, etc.).
- **équilibre social de l'habitat** : Programme Local de l'Habitat (PLH), actions en faveur du logement des personnes défavorisées, réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.
- **politique de la ville dans la communauté** : Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire, dispositifs locaux de prévention de la délinquance d'intérêt communautaire.
- **GEMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- Eau potable et eaux pluviales urbaines



Ses autres compétences :

- plans Locaux d'Urbanisme
- action sociale d'intérêt communautaire : CIAS du Blaisois
- fourrière automobile
- soutien à l'enseignement supérieur
- création ou aménagement et entretien de voirie et de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- assainissement des eaux usées collectif et non collectif : réseaux, stations d'épuration, lagunes
- élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés : collecte des déchets ménagers, déchetteries, tri sélectif...
- soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (depuis 2007)
- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (depuis 2003)
- mise en œuvre d'une politique de tourisme d'intérêt communautaire : la "Loire à Vélo"
- construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : bibliothèques, école d'art
- déclinaisons au titre des équipements sportifs : piscine Tournesol, Agl'eau
- gestion d'un crématorium
- gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- aménagement, entretien et gestion de refuges fourrières pour animaux, capture des animaux errants et/ou dangereux, ramassage des cadavres d'animaux sur le domaine public
- information jeunesse
- enseignement musical et artistique d'intérêt communautaire : écoles de musique

Avec Agglopolys ...

Je loue un vélo à assistance électrique sans contrainte

Profitez d'un vélo électrique de location à partir de 135 euros*/an seulement, (*avec la prise en charge de la moitié du prix de l'abonnement par votre employeur, obligation légale).

Les vélos de location, de marque française, ont une transmission à cardan très fiable, sans salissure ni déraillement possible.



La location peut se faire à l'année, au mois ou au trimestre et comprend deux entretiens préventifs par an dont le changement de batterie si nécessaire.

Location Azalys	1 mois	3 mois	1 an
Abonné Azalys	30 €	60 €	180 €
Non-abonné	45 €	90 €	270 €

Pour les étudiants: - 50%.

Contact : Agence Azalys – 3 rue du commerce à Blois - Tél. 09 693 693 41 (prix d'un appel local).



J'utilise l'application Géovélo

Cette application est disponible gratuitement sur votre smartphone pour le territoire d'Agglopolys, sur App Store & Google play.

NAVIGATION - L'application fonctionne comme un GPS et vous guide en temps réel lors de vos trajets. Vous pouvez signaler une erreur cartographique, un aménagement urbain qui n'a pas été mis à jour ou des problèmes de voirie et ainsi contribuer à l'amélioration de Géovélo et du réseau cyclable.

ITINÉRAIRE - Calculez des itinéraires adaptés à votre pratique, du parcours le plus rapide au plus sécurisé. L'application choisit en priorité les pistes, les bandes cyclables et les rues peu passantes pour vous assurer confort, sécurité et tranquillité.

STATISTIQUE - Mois par mois, suivez vos statistiques : kilomètres parcourus, temps d'activité, calories consommées, vitesse moyenne, etc.

DÉCOUVERTE - L'application vous propose des balades urbaines et la découverte des plus beaux paysages.

Les services Géovélo sont disponibles également via les sites internet geovelo.fr ou agglopolys.fr



J'achète un vélo électrique à moindre frais

Dans le réseau de magasins partenaires, 25% du prix du vélo est pris en charge par Agglopolys (soit jusqu'à 400€ remboursés). Deux subventions possibles par foyer.

Démarche dématérialisée en ligne : agglopolys.fr



J'utilise Resago : le transport à la demande

Resago est un service de transport à la demande destiné aux habitants des communes périurbaines d'Agglopolys.

Sur réservation préalable, Resago permet d'effectuer des déplacements du domicile (prise en charge sur le domaine public) vers un ensemble de points de destination.

RESAGO vous transporte de votre domicile vers 16 points d'arrêt différents :

Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 17h la veille du transport
- le samedi jusqu'à 17h pour les courses du dimanche et du lundi

Pour réserver son transport RESAGO, il suffit d'appeler le 09 693 693 41.

Il est également possible d'effectuer sa réservation directement en ligne sur le site Azalys.

J'utilise Handigo : le service de transport collectif public, sur réservation, destiné aux personnes à mobilité réduite.

Handigo est accessible de plein droit aux personnes en fauteuil roulant et aux personnes semi-valides après validation par une commission d'accès.



Pour demander votre inscription au service Handigo, contactez le 09 693 693 41. Le dossier d'inscription est également téléchargeable sur www.azalys-blois.fr

Je vais dans les piscines d'Agglopolys

La piscine Tournesol : rue Samuel de Champlain- 41000 Blois – Tél. 02 54 52 01 30

Le Centre aquatique Agl'eau : 30 avenue Pierre Brossolette - 41000 Blois - Tél. 02 54 79 70 30.

Les piscines de Blois/Agglopolys vous proposent animations, apprentissage, détente, compétitions...

Renseignements sur agl-eau.fr

Trois équipements sont également ouverts à la belle saison :

la piscine d'Herbault, la piscine du Lac de Loire à Vineuil et la pataugeoire du Parc des Mées à La Chaussée Saint-Victor.



Je peux aller dans les Bibliothèques d'Agglopolys

Trois médiathèques pour une offre de documents, ressources, services en tous genres :

Bibliothèque Abbé Grégoire - 4-6 place Jean Jaurès – 41000 Blois - Tél. : 02 54 56 27 40

La Médiathèque - Rue Vasco de Gama – 41000 Blois - Tél. : 02 54 43 31 13

Médiathèque d'Onzain/Agglopolys - 3 rue du Vieux Moulin - 41150 Onzain - Tél. 02 54 20 78 00

Les Syndicats intercommunaux

► Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Saint-Lubin-en-Vergonnois/Saint-Bohaire

Le SIAEP St Lubin/St Bohaire assure la distribution d'eau dans les deux communes, et a délégué à la SAUR dans le cadre d'une délégation de service public.

La longueur du réseau est de 37,975 kml.

	Saint-Bohaire	Saint-Lubin-en-Vergonnois
Branchements par commune	227 (+0,9%)	363 (+4,9%)
Clients par commune	222	360
Les volumes par commune	23 941 (+6,2%)	33 937 (+13,2%)

Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (d'après le dernier relevé effectué sur un robinet des sanitaires au DITEP Le Logis):

- Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

- A noter des traces de pesticides.

Le rapport est consultable en mairie.

Il convient de souligner que la situation devrait continuer à s'améliorer, notamment grâce à l'investissement dans un système de traitement d'eau réalisé par le syndicat d'eau de Landes-le-Gaulois/Lancôme/Tourailles/Pray et la Chapelle-Vendômoise, délivrant également de l'eau potable au syndicat de St-Lubin/St-Bohaire avec lequel il est en cours de fusion.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) attribue, à titre obligatoire, la compétence "eau potable" aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération, à compter du 1er janvier 2020.

C'est dans ce cadre que la SIAEP de Saint-Lubin-en-Vergonnois/Saint-Bohaire et le SIAEP de Landes-le-Gaulois ont décidé de la fusion de leurs deux syndicats, à compter du 1^{er} janvier 2020, modifiant ainsi le périmètre et les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Ce nouvel EPCI comprend sept communes : la Chapelle-Vendômoise, Lancôme, Landes-le-Gaulois , Pray, Saint-Bohaire, Saint-Lubin-en-Vergonnois et Tourailles, et porte le titre de SIAEP Landes-Saint-Lubin. Il est à cheval sur les territoires d'Agglopolys et les Territoires Vendômois.

Au 1^{er} janvier 2020, Agglopolys exercera, dans le champ de ses compétences obligatoires, la compétence « eau potable ». Sur la base du mécanisme de représentation-substitution, Agglopolys se substituera à ses communes membres au sein des candidats exerçant les missions relevant de la compétence « eau potable ». Ainsi, Agglopolys devient membre du SIAEP de Landes-Saint-Lubin.

**NE PAS TENIR COMPTE DU COURRIER D'AGGLOPOLYS.
VOTRE INTERLOCUTEUR RESTE LA SAUR !**



Traitement des déchets

Le traitement des déchets sur le blaisois (tri manuel des recyclables et incinération des ordures ménagères) est de la compétence de VAL-ECO (syndicat Mixte de collecte et traitement des déchets du blaisois), ce qui représente près de 120 000 habitants (52 communes).

. Les déchets recyclables à savoir les plastiques/métal, papiers/cartonnettes déposés par les usagers aux points tris, sont collectés et acheminés au centre de tri ARCANTE de Blois.

Les déchets recyclables sont ensuite mis en balles par matière et envoyés vers les différentes filières de recyclage (5130 tonnes traitées à ARCANTE en 2018). Le verre n'est pas trié sur le centre de tri ; il part directement chez le recycleur (3873 tonnes en 2018).

. Les ordures ménagères des blaisois sont incinérées et valorisées à l'usine d'incinération ARCANTE de Blois. En 2018, la quantité d'ordures ménagères résiduelles reçue en provenance de VAL-ECO et Agglopolys est d'environ 29 885 tonnes.

Les déchets incinérés sont valorisés énergétiquement par la production d'électricité et de chauffage ; environ 8 000 foyers en bénéficient sur la ville de Blois.

VAL-ECO propose aux foyers blaisois (52 communes, dont Blois) un dispositif de **prêts gratuits de broyeur de déchets végétaux**. Le broyat de déchets verts permet de pailler les plantations (potager, arbres, arbustes...) et d'apporter de la matière sèche utile au composteur. Utiliser un broyeur permet aussi de réduire les déplacements en déchèteries ! Pour en bénéficier, téléchargez les documents utiles en cliquant ci-dessous, puis appelez dans un second temps le 02.54.74.07.43 (RDV par téléphone obligatoire pour tout prêt). Informations par mail : prevention@valeco41.fr

Evolution de VAL-ECO

A compter du 1er janvier 2020, le territoire de VAL-ECO s'agrandit.

En effet, le syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois (Val Dem) et le syndicat mixte de collecte des ordures ménagères d'Amboise rejoignent VAL ECO pour la compétence traitement.

Ces nouvelles adhésions ont entraîné une réforme des statuts qui a été votée par tous les adhérents, nouveaux et historiques, au cours de l'année 2019.

Un des aspects principaux concerne le nombre d'élus au sein de VAL ECO, dont le nombre total d'élus passe de 75 à 27. Chaque adhérent a, à compter du 1er janvier, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par tranche entamée de 10 000 habitants.

Ainsi, Agglopolys a 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants, élus par le conseil communautaire, au sein du comité syndical de VAL ECO.

VAL-ECO – 5 rue de la Vallée Maillard 41000 Blois

T.02.54.74.62.53 - val-eco41@wanadoo.fr

Pour en savoir plus : valeco41.fr / [Facebook/syndicat val eco](https://www.facebook.com/syndicat.val.eco)

Le Syndicat de la Cisse

Une collectivité dédiée à la gestion des cours d'eau



Avant le 1^{er} janvier 2018, la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) incombaient à tous les niveaux de collectivités. La loi NOTRe a imposé la mise en place de cette GEMAPI, confiant ces compétences en exclusivité aux communautés de communes qui - pour l'ensemble du bassin de la Cisse - ont été transférées au SMB CISSE. À ce titre, une modification du statut et de l'organigramme du syndicat a été nécessaire (nomination de nouveaux délégués communautaires et d'une nouvelle gouvernance). Cette année 2019, qui sonne le bilan mi-parcours du contrat de bassin, coïncide avec la consolidation de cette nouvelle compétence globale GEMAPI à l'échelle du bassin de la Cisse. Les actions se poursuivent donc sur tout le territoire du bassin de la Cisse, en voici un aperçu pour cette année :

Actions GEMA (*Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques*)

Restauration des milieux aquatiques

Ces travaux consistent en la remise en état des cours d'eau afin de restaurer leur fonctionnement naturel : reméandrage par banquettes végétalisées, recharges granulométriques, écrasements de berges... Pour 2019, 3000 ml de cours d'eau ont été restaurés : reméandrage par recharge granulométrique et écrasement de berge sur la Remberge (Pocé/Cisse), restauration des berges, recharge granulométrique et plantation de haies sur le ruisseau des rochettes (Herbault/St Lubin en Vergonnois), lutte contre la Jussie (plante envahissante) en créant une île végétalisée (Vernou/Brenne). Des études terrains ont été terminées afin de préparer certains travaux ambitieux pour l'année 2020.



Lutte contre la Jussie

Restauration de la continuité écologique

Il s'agit là de l'aménagement des ouvrages barrant le cours d'eau afin de permettre la remontée des poissons et la descente des vases. Selon les cas et les usages, les travaux peuvent être de plus ou moins grandes importances. En 2019, un seuil a été totalement arasé sur la Remberge, pour les autres ouvrages ciblés, les études se terminent afin de déterminer les meilleurs scénarios d'actions possibles (moulin Neuf et moulin Chéry à Chouzy/Cisse et moulin Goubert à Noizay) en concertation avec les propriétaires.



Seuil sur la Remberae

Restauration des zones humides

Ces travaux consistent en la réouverture et l'aménagement de zones humides anciennement abandonnées ou comblées. Sur le bassin, nous avons inauguré la zone humide de Cangey, où 4ha de zone humide ont été réouverts. Des études préparatoires se sont terminées afin d'affiner les travaux sur les autres zones humides prévues en 2020.



Inauguration de la ZH de Cangey

Animation et suivi

La sensibilisation et la communication auprès du grand public est un facteur primordial dans le travail de préservation et de restauration des milieux aquatiques. Les animations peuvent se traduire par des actions dans les écoles et avec le grand public, par la création de bulletins, panneaux pédagogiques, et par des suivis « milieux » sur le bassin.



Animation « pêche »

Actions PI (*Prévention des Inondations*)

Pour l'année 2019, les EPCI ont décidé d'allouer 50 000€ au SMB CISSE pour assurer la compétence PI sur le territoire du bassin de la Cisse. Ce montant est dédié à la réfection des vannages de régulation sur la commune de Chouzy/Cisse. En effet, ces vannes, stratégiques dans la gestion des niveaux d'eau de la Cisse sont en très mauvais état et ont été remplacées par des nouvelles vannes basculantes « PANAVAN ».

Ce montant est validé pour l'année 2019, une nouvelle discussion aura lieu pour le budget 2020.



L'ensemble des actions présentées ici vous sont décrites sur le site internet du SMB CISSE

SMB CISSE — 4 rue du bailli 41190 HERBAULT [02.54.46.25.78](tel:02.54.46.25.78) smbcisse@orange.fr
www.syndicat-cisse.fr

Les délégués de votre communauté de communes pour le SMB CISSE: D.Moelo ; D.Roger ; E.Genuit ; J.Ruet ; Y.Sevrée ; D.Multeau ; C.Dessite ; J.L.Slovak ; L.Ranval ; C.Lhéritier ; L.Couchaux ; G.Leroux.



Le Pays des Châteaux, une instance dédiée à l'accompagnement du développement territorial

Conduite du bilan mi-parcours du programme LEADER

Après 3 ans de programmation, l'heure est à un 1^{er} bilan pour le programme LEADER. Ce dispositif européen, porté par le Pays des Châteaux, finance des **projets innovants en milieu rural et périurbain**.

Près de 35 projets portés par des collectivités, des associations ou des entreprises ont été soutenus, avec plus de **800 000€** d'aides.

Parmi les projets financés : une carte interactive recensant les producteurs en vente directe, la mise en place d'un conservatoire de l'abeille noire de Sologne à Chambord, ou encore la création d'une ressourcerie sur Blois.

Soutien au développement des énergies renouvelables

Le Pays contribue au **développement des énergies renouvelables**, notamment à travers l'animation du *Contrat d'Objectif Territorial des Energies Renouvelables Thermiques*.

Ce dispositif, avec le concours financier de l'ADEME et de la Région Centre - Val de Loire, permet de soutenir des projets d'installation de production de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique) portés par les entreprises, les associations ou les collectivités.



Formalisation d'une stratégie touristique

L'année 2019 a été marquée par la formalisation d'une **stratégie touristique** co-construite avec de nombreux acteurs de ce domaine.

Elle a pour but de mettre en cohérence l'ensemble des actions touristiques menées sur le territoire et d'offrir une vision globale à l'échelle du Pays. Sur la base des constats et besoins recensés lors de séances de travail collectives, cette stratégie permet également d'identifier de nouveaux projets à mettre en œuvre à l'avenir.

Depuis octobre 2019, l'Office de Tourisme Blois - Chambord - Val de Loire a emménagé dans de **nouveaux locaux** achetés par le Pays des Châteaux. Situés au pied du château de Blois, ils permettent d'accueillir les touristes dans un espace plus spacieux et d'offrir des nouveaux services adaptés aux demandes des touristes.



Mise en valeur de commerces vacants

A l'image de l'opération menée à Blois, le Pays des Châteaux souhaite **valoriser des commerces vacants** installés sur quelques communes de son territoire en y apposant sur la vitrine une **vitrophanie à l'image du patrimoine culturel du territoire**.

Cette expérimentation a plusieurs objectifs : mettre en avant les opportunités d'implantation de nouvelles activités commerciales, véhiculer une image plus positive du commerce fermé, faire la promotion de la destination Blois-Chambord...

Coopération

A l'échelle du bassin de vie de Blois, le Pays des Châteaux est un espace **d'échanges d'expériences** et de **diffusion de bonnes pratiques** entre ses 3 intercommunalités membres : la Communauté d'agglomération de Blois - **Agglopolys**, la Communauté de communes du **Grand Chambord** et la Communauté de communes **Beauce Val de Loire**.

Financement de nouveaux projets par le Contrat Régional de Solidarité Territoriale

En 2019, **une trentaine de projets du territoire** ont bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du contrat régional, comme par exemple :

- Réaménagement du parc de la passerelle à Mer,
- Rénovation thermique de plus de 220 logements locatifs sociaux,
- Mise en place d'une gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement à l'échelle de la Communauté de communes du Grand Chambord,
- Aménagement de la terrasse dite du Foix du Château Royal de Blois.

Création du Conseil Local de l'Alimentation

Dans le cadre de ses réflexions sur la **relocalisation de l'alimentation**, le Pays a récemment lancé la création d'un Conseil Local de l'Alimentation. Il est constitué de plus de 150 personnes appartenant aux domaines de la production, transformation, consommation, distribution, restauration...

Ce Conseil aura notamment pour mission de coordonner l'ensemble des actions du **Projet Alimentaire** du Pays des Châteaux.



Plus d'informations

www.paysdeschateaux.fr

Facebook : Syndicat Mixte du Pays des Châteaux

02 54 46 09 30 // contact@paysdeschateaux.fr // 1 rue Honoré de Balzac - 41 000 BLOIS

Service Enfance Jeunesse de Saint-Sulpice-de-Pommeray

Depuis l'été 2002, Le Service Enfance-Jeunesse (S.E.J.) comprend les Accueils de Loisirs Périscolaires (A.L.P.), la restauration scolaire, l'Accueil de loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.), l'Accueil de Jeunes labellisé (A.J.) et quelques manifestations exceptionnelles.

Tous ces accueils reposent sur un projet éducatif et sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P.) avec des financements de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) du Loir-et-Cher. **Ils sont encadrés par une équipe municipale de 11 animateurs/ices qualifiés, complétée par une 10aine d'animateurs/ices vacataires.**

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (A.L.S.H.)

L'A.L.S.H. accueille les enfants de 2,5 à 11 ans, les mercredis (journée ou demi-journée avec ou sans repas), en journée pendant les petites et grandes vacances scolaires (à l'exception des fermetures annuelles : les vacances de Noël et une semaine au mois d'août), de 7h30 à 18h30.

Le nombre de journée d'accueil de cet accueil subit une évolution de + 12,42%. Son coût moyen journalier en 2018 est de 41,06 €. **Le Centre de Loisirs est co-financé par les mairies conventionnées de Fossé, La Chapelle Vendômoise, Saint-Bohaire et Saint-Lubin-en-Vergonnois.** Les enfants provenant des ces 4 communes représentent 53,54% des familles utilisatrices de l'accueil.

L'ACCUEIL DE JEUNES LABELLISÉ (A.J.)

Appelé également « local ados », ce lieu est ouvert en période de vacances scolaires, (à l'exception des fermetures annuelles, les mêmes que l'A.L.S.H.) du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30 (et jusqu'à 22h00 en cas de soirée à thème organisée). Il est accessible dès l'âge de 11 ans ou de l'entrée en 6ème, pour les adolescents de la commune et hors commune. Ce lieu de rencontre, d'échange et d'écoute, permet aux jeunes de faire émerger de nouveaux projets et d'y trouver un accompagnement pédagogique adapté.

Sur propositions des adolescents en concertation avec l'équipe d'encadrement, de nombreuses activités y sont organisées toute l'année **pendant les vacances**. Il y a la possibilité d'organiser un séjour estival de 5 ou 6 jours, fruit de l'investissement des jeunes. Cependant, ce séjour doit être le fruit de l'investissement des jeunes.

Pour l'année scolaire 2018/2019, 43 adolescents ont fréquenté l'accueil, pour totaliser 131 journées facturées pendant les 23 jours d'ouverture des petites vacances et 256 journées pendant les 27 jours d'ouverture des grandes vacances.



Pour tous renseignements complémentaires sur l'un des accueils, n'hésitez pas à vous adresser au Coordinateur, par téléphone au 02 54 52 58 14 ou par Email (préférable) à saint.sulpice.sej@wanadoo.fr ou sur le site <http://saintsulpicedepommeray.fr/>, rubrique Enfance Jeunesse.

NICOLAS DUCHET -Coordinateur du Service Enfance Jeunesse



Votre Rendez-vous avec la Loire

Ateliers interactifs à thème - Animations – Bateaux – Vélos

L'Observatoire Loire, créé en 1992, est une association d'éducation à l'environnement soutenue par Agglopolys. L'équipe d'animation (salariés et bénévoles) propose à tous les publics une sensibilisation au milieu ligérien à travers diverses activités : animations nature, sorties découverte, circuits en bateau, offres couplées (bateau, vélos, expo...)...

Au 1^{er} étage, une « découverte interactive » avec des ateliers pédagogiques La Marine de Loire, la prévention des risques de crues, les continuités écologiques et le paysage sont les thèmes abordés grâce à de multiples outils : maquettes, station météo, nœuds, cartes, manœuvres d'un mât, tablettes numériques... Ils vous aident à mieux comprendre les problématiques et le fonctionnement du Fleuve Royal. Des deux terrasses, vous contemplez le paysage et prenez le temps d'observer les oiseaux. **Un vrai dépaysement !**

Au rez-de-chaussée, informations, exposition, boutique...et location de vélos

Vous profiterez de petits films sur la Loire, d'ouvrages pour approfondir vos connaissances, de notre boutique ligérienne (ouvrages, figurines, boissons et glaces du terroir)... Vous avez aussi la possibilité de louer un vélo pour partir sur les pistes sécurisées de la Loire à vélo afin de découvrir la Loire autrement.

Un site ouvert à tous - www.observatoireloire.fr

Voiture : parking obligatoire au Parc des Mées (100 m avant l'Observatoire Loire)

Accessible aux personnes à mobilité réduite

Location de vélo (avril/octobre)

Circuit en bateau (mars/octobre)

Rafraichissements/Boutique (idées de cadeaux)

Animation jeune «spécial anniversaire»

Un programme permanent d'animations

Visite de l'Observatoire Loire - Tout public

Levée de la Loire à la Chaussée Saint-Victor



Renseignements/réservations: 02 54 56 09 24 - info@observatoireloire.fr



**Observatoire Loire - Levée de la Loire - Parc des Mées
41260 La Chaussée Saint-Victor**

1

« 40% des cancers pourraient être évités en modifiant nos comportements »

En favorisant



Alimentation
équilibrée



Activité
physique

En limitant



Tabac



Alcool

2

Trois programmes nationaux de dépistages organisés sont mis en oeuvre en France par le Centre de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) qui se charge de vous envoyer des invitations. Ces examens sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie :

TEST IMMUNOLOGIQUE



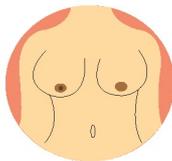
Cancer colorectal

Dépistage de **50 à 74 ans**
Tous les **2 ans**
à réaliser chez vous



Détecté tôt, un cancer colorectal se guérit dans 9 cas sur 10

MAMMOGRAPHIE



Cancer du sein

Dépistage de **50 à 74 ans**
Tous les **2 ans**



Détecté tôt, un cancer du sein se guérit dans 9 cas sur 10

FROTTIS



Cancer du col de l'utérus

2 moyens d'agir

Vaccination : de 11 à 14 ans avec un rattrapage jusqu'à 19 ans

Dépistage : 25-65 ans, Tous les 3 ans après 2 frottis réalisés à 1 an d'intervalle

Participation aux dépistages organisés des cancers en 2017-2018 :

Département du Loir-et-Cher

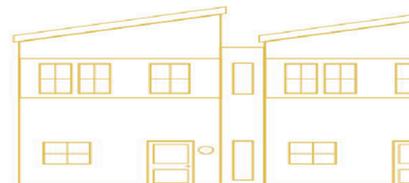
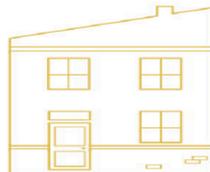
Cancer colorectal
43%

Cancer du sein
60,8%

Canton de ONZAIN

Cancer colorectal
46%

Cancer du sein
67%



GRÂCE À DES SPÉCIALISTES, DES CONSEILS NEUTRES ET GRATUITS SUR LE LOGEMENT ET L'ÉNERGIE

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Énergie de Loir-et-Cher (ADIL EIE 41) vous informe, vous conseille et vous guide **gratuitement** et de manière neutre sur toutes les questions juridiques, techniques, financières et fiscales liées au logement et à l'énergie

Elle s'adresse à tous, (propriétaires, locataires, bailleurs, jeunes à la recherche d'un logement...)



Quelle que soit votre situation, l'ADIL EIE 41 vous répond **GRATUITEMENT** sur le logement et l'énergie



Sur le Loir-et-Cher, l'ADIL EIE 41 est le guichet d'information sur la rénovation énergétique et les aides de l'ANAH, antenne de prévention des expulsions, guichet unique des signalements de situation d'habitat indigne ou de non-décence et guichet des aides à l'adaptation ou à l'accessibilité de son logement.



Grâce au Conseil Départemental de Loir-et-Cher, l'ADIL EIE 41 est accessible aux sourds et malentendants avec le dispositif **ACCEO**



PERMANENCE PRÈS DE CHEZ VOUS DES CONSEILLERS

SUR RENDEZ-VOUS 02 54 42 10 00

Liste des permanences accessibles sur notre site :
www.adil41.org

Repas à domicile *local et bio*

Pas de courses, pas de cuisine, livraison en 48h

Bénéficiez de repas équilibrés, confectionnés avec des produits locaux et issus de l'agriculture biologique, au rythme que vous souhaitez !

Le service de livraison de repas à domicile est réservé à toute personne résidant sur le territoire d'Agglopolys, âgée de 60 ans et plus ou en situation de handicap, même temporaire. Les tarifs sont appliqués en fonction de la formule choisie et de vos revenus.

- Devis gratuit établi à partir des éléments de ressources et de la formule choisie.
- Mise en place du service sous 48h (hors week-end) et sous 24h en cas de sortie d'hospitalisation.



Nos engagements :

- 30% de bio dans les menus
- Repas Loca-Bio le mardi (100% bio et/ou local)
- 100% viande d'origine France
- 100% volaille d'origine France et Label Rouge

Renseignements au 02 54 57 41 23 / www.ciasdublaisois.fr

Résidences autonomie

Vous avez plus de 55 ans, vous êtes valide et autonome ? Vous souhaitez vous sentir moins seul, avoir un cadre de vie sécurisé, changer de logement, vous faire aider ponctuellement ou profiter d'activités à plusieurs... Les résidences autonomie correspondent à vos besoins !

Formule intermédiaire entre le domicile et la maison de retraite, les résidences autonomie du CIAS du Blaisois proposent des logements autonomes, assortis de services facultatifs facilitant le quotidien, à des tarifs avantageux : à partir de 530 € / mois.

Les résidents disposent de leur propre appartement, du T1 au T3, tous équipés d'un cabinet de toilette et d'une kitchenette. Ils aménagent et meublent leur appartement comme ils le souhaitent.

La vie en résidence est rythmée par une offre d'animation quotidienne. Chaque jour, un goûter est servi suivi d'activités libres ; jeux de société, de cartes... D'autres animations sont proposées régulièrement : gymnastique douce, ateliers récréatifs, ainsi que des ateliers de prévention : mémoire, diététique, prévention des chutes... Enfin, un accompagnement collectif aux courses a lieu deux fois par mois.

Liberté • Sécurité • Convivialité



Comme chez vous... en mieux !

Focus - L'hébergement temporaire

Afin de bénéficier d'un temps de repos à la sortie d'hospitalisation, de ne pas se retrouver seul en cas d'absence de son entourage, de rencontrer de nouvelles personnes ou simplement de découvrir la résidence avant de décider d'y habiter, il est possible d'être accueilli·e au sein des résidences autonomie de manière temporaire ; la durée du séjour peut être comprise entre 2 jours et 3 mois.



Décembre 2020, ouverture d'une nouvelle résidence autonomie, rue de Vauquois, à Blois.

Réservez votre logement dès maintenant !

Renseignements au 02 54 57 41 20 / www.ciasdublaisois.fr

A votre service

L'équipe municipale



le maire et les adjoints

- 1) Maire : Bernard PANNEQUIN - ☎ 06-07-41-64-17 (*Bourg*)
- 2) 1er adjoint, chargé des finances : Jean-Michel GUILLOT - ☎ 06-82-05-00-39 (*Bourg*)
- 3) 2ème adjoint, chargé des travaux : Bernard FESNEAU - ☎ 06-08-93-57-37 (*Grivelle*)
- 4) 3ème adjoint, chargé de la communication/cadre de vie: M.-Christine EMONET - ☎ 06-82-07-09-29 (*Bourg*)

Les conseillers municipaux

- 5) Frédéric BRUXELLE (*Russy*)
- 6) Jeannine COULLON (*Russy*)
- 7) Thierry GAUTHIER (*Bourg*)
- 8) Agnès OUZILLEAU (*Russy*)
- 9) Emilie PETIT (*Russy*)
- 10) Guillaume RANDUINEAU (*Bourg*)
- 11) Lionel RANVAL (*Russy*)

Le personnel communal

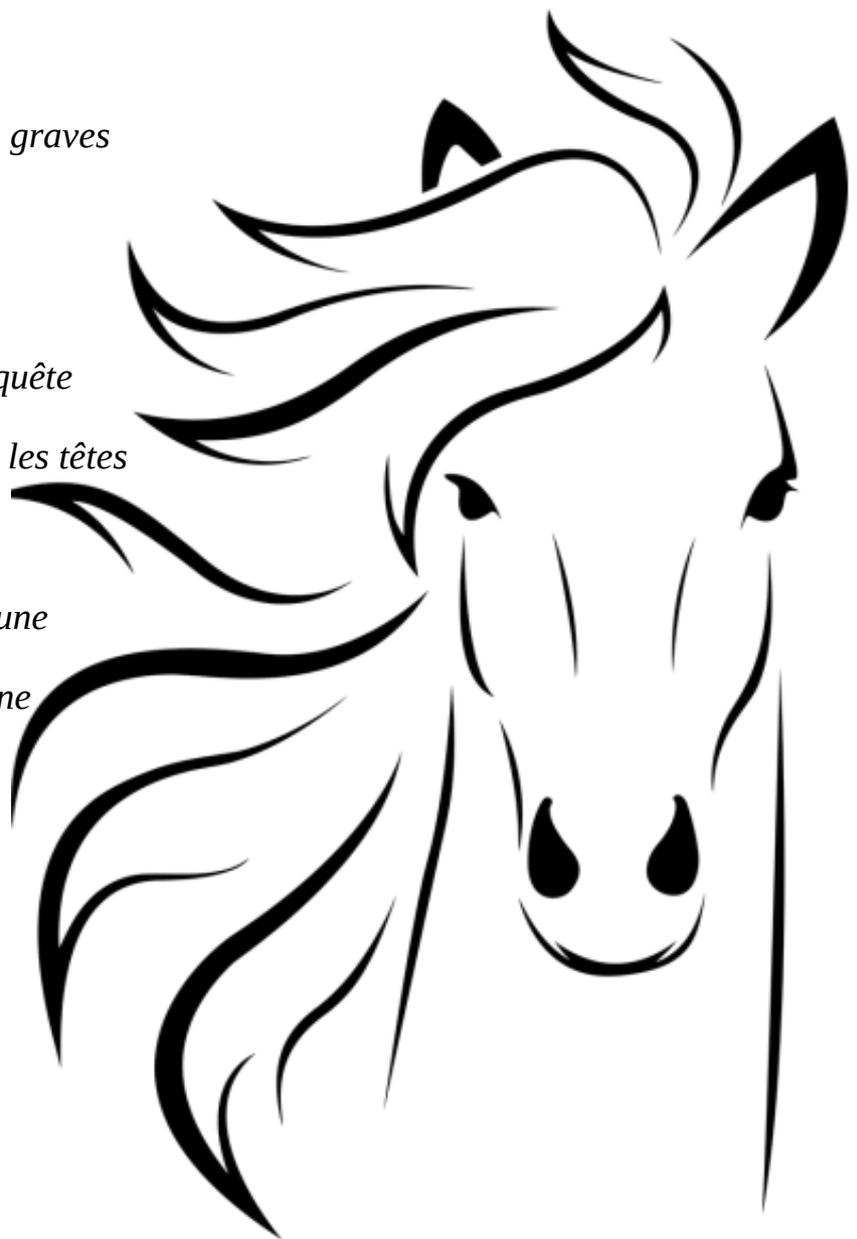


- 1) Nathalie DUPIN : secrétariat de la mairie, accompagnatrice dans le bus scolaire
- 2) Maryline DEROUET : assistance de l'institutrice, surveillance des enfants et garderie
- 3) Jean-Sébastien MANCION : travaux divers et entretien de la commune
- 4) Béatrice RANVAL : préparation des repas de la cantine scolaire, nettoyage des locaux

LE CHEVAL

*Cheval et paysan, pendant le labourage
Semblaient être tous deux fiers de leur ouvrage
A les entendre se parler.
Ils étaient le symbole de l'âme de la plaine
Tandis qu'un vent léger chantait sa cantilène
Pour les bercer et cajoler.
Mais le cheval n'est plus l'artisan des semailles
Tout comme il ne l'est plus pour gagner les batailles
Dans l'enfer il avait accès
Pour défendre en héros les causes les plus graves
Il a mêlé son sang à celui de nos braves
Et s'est grisé de leurs succès.
L'homme a su reclasser sa plus noble conquête
Et sur les champs de course il fait tourner les têtes
A bon nombre de parieurs.
Par ses jarrets d'acier, ils croient à la fortune
C'est souvent un mirage et le soir en tribune
Combien d'yeux ne sont plus rieurs...*

Mme FICE





De Saint-Bohaire

Recevez mon souvenir et ces fleurs

1046

IRIS